

Décision

Générale

colonial

Décision n° 351 décision n° 351 du 5 avril 1948

n° 351

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 avril 1948

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro

30 avril 1948

TEXTE INTÉGRAL

Une réquisition de passage en 3° classe pour Madagascar est accordée au secrétaire contractuel Rakotondrason (assimilation : 4° catégorie). Les frais du voyage sont à la charge du budget local. Conformément aux dispositions de l'article 5, paragraphe 9 du contrat susvisé, M. Rakotondrason percevra avant son départ une indemnité égale aux trois quarts de sa rémunération mensuelle.